Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **1 (1865)**

Heft 20

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG. OCTOBRE 1865.

1re année. N° 20.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1er et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 20 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte rendu. — Les remboursements seront pris le 1er mars de chaque année. M. Blanc, caissier de la Société, est chargé d'en opérer la rentrée. A lui aussi devront être adressées les réclamations concernant l'expédition.

SOMMAIRE : Manuel de Pédagogie ou d'Education. (Suite). — Rapports de la Religion et de la Morale. — Règles à suivre dans l'explication des morceaux et des livres de lecture. — De la loi d'Argovie sur l'Instruction publique. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire. — Poésie.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION.

Chapitre III. De l'Education physique.

§ 29. L'importance de l'Education physique soit en elle-même, soit par suite de l'intime union du corps et de l'âme, a été suffisamment démontrée en plusieurs endroits de cet ouvrage (voir entre autres les §§ 1, 2, 11.)

Or, l'Education physique donnée à l'école est essentiellement hygiénique.

L'hygiène est l'art de prévenir les maladies. On peut la définir: la Médecine préventive ou préservatrice.

L'hygiène embrasse toutes les fonctions de l'individu. Elle comprend par conséquent le régime alimentaire, — l'habitation, — le vêtement, — le mouvement et le repos, — l'exercice des organes et le développement des forces physiques en général.

L'Education publique peut exercer à cet égard une action prépondérante sur les élèves : 1° par les soins hygiéniques qu'elle donnera à la personne des enfants; 2° par l'observation de certaines règles dans la tenue et l'arrangement du local ; 3° par l'introduction des exercices gymnastiques; 4° par les conseils et directions propres à développer, à fortifier ou à préserver certains organes; 5° par l'enseignement de certaines branches (écriture, dessin, chant, lecture et déclamation) et une répartition judicieuse dans l'ordre du jour des objets d'enseignement.

Nous allons passer en revue ces cinq moyens d'action ou d'influence de l'Education physique.

§ 30. *Soins hygiéniques donnés à la personne des élèves.*

Dans les Ecoles populaires, la tenue des élèves laisse souvent beaucoup à désirer. L'élève arrive de la maison, sans être lavé, peigné, avec des habits sales, troués ou débraillés. Le maître a ici une action directe à exercer sur l'élève. Avant de commencer ses leçons, il fera une inspection rapide pour s'assurer de la bonne ou mauvaise tenue des enfants, réprimandera ceux qui sont en faute et, qui mieux est, les obligera, si c'est possible, à réparer le désordre de leur toilette. On envoie les élèves malpropres à la fontaine, quand il y en a une à proximité. Autrement, on emploie le baquet dont le maître a soin de faire renouveler l'eau deux fois par jour à cet usage.

Les soins du maître dévoué ne s'arrêteront pas à cette hygiène élémentaire superficielle. L'état de santé des élèves, leurs dispositions journalières, la moindre altération qui se ferait remarquer dans leurs traits, une pâleur ou une rougeur excessives et subites n'échapperont pas à un œil exercé et habile à lire sur le visage de l'enfant s'il se passe en lui quelque chose d'extraordinaire. Cet examen de chaque jour, très aisé quand on en a pris l'habitude,

et qui devient presque rapide comme la pensée, fournira de précieux indices au maître pour la direction des élèves, en même temps qu'il peut produire sur ces derniers une impression salutaire propre à en retenir plusieurs dans la voie du devoir.

Mais cette étude, ce diagnostic des élèves, si on peut l'appeler ainsi, demande une sagacité et une circonspection dont tous les maîtres ne sont pas capables. Les indices sont trompeurs et peuvent mettre en défaut le physionomiste le plus pénétrant, fût-ce Gall ou Lavater.

§ 31. *Observation de certaines règles dans la tenue ou l'aménagement du local.*

La salle d'Ecole doit répondre à cinq exigences essentielles; elle doit être bien éclairée, bien aérée, spacieuse, pourvue du matériel convenable et tenue aussi propre que possible.

Bien éclairée d'abord, par des fenêtres grandes et nombreuses. La lumière ne doit pas arriver par derrière ou en face. Les croisées devraient être munies de rideaux ou de stores. Les parois blanchies à la chaux sont très dangereuses pour la vue et occasionnent des inflammations et même, à la longue, un affaiblissement, sinon la perte totale de la vue.

Bien aérée, par l'ouverture fréquente des portes et fenêtres, et, si c'est possible, par l'emploi d'un système de ventilation tel qu'il a été introduit dans certaines Ecoles d'Allemagne et des Etats-Unis.

Spacieuse. Les dimensions d'une salle d'Ecole ne doivent jamais être calculées minutieusement sur le nombre présumé des écoliers qui fréquentent la classe. Car un local où les élèves sont à l'étroit ou entassés les uns sur les autres, offre de grands inconvénients au point de vue des conditions hygiéniques. Au point de vue pédagogique, il importe aussi que le local se prête à la distribution des élèves par cours, cercles, en dehors des bancs. Ces évolutions des élèves des bancs aux cercles établies par le mode d'enseignement mutuel, combinent de la manière la plus profitable à l'harmonie des facultés humaines les avantages du mouvement corporel et de la variété des exercices intellectuels.

Pourvue du matériel convenable. Une construction rationnelle des tables et des bancs d'école et leur appropriation à la taille des élèves, sont depuis longtemps recommandées par les pédagogues sans avoir pu jusqu'ici trouver une réalisation complète dans les Ecoles publiques où cependant il est à espérer qu'elles finiront par être naturalisées complètement, dans l'intérêt de la santé des élèves. Car tout le monde sait ou doit savoir les inconvénients que présente l'organisation actuelle des tables et bancs d'école pour la taille des élèves, les déviations et les déformations qui en peuvent résulter.

Tenue aussi propre que possible, d'abord au moyen d'un balayage qui, dans la règle, devrait se faire tous les jours; ensuite par un récurage de tous les mois et par le soin que l'on doit prendre en général et habituellement d'enlever la poussière des meubles et tout ce qui peut nuire à la respiration de l'air pur et sain, déjà fort compromis par les exhalaisons qui se dégagent de nombreux poumons réunis dans un local étroit et enfermé pendant une bonne partie de l'année.

REMARQUES.

On trouvera d'excellentes choses dans le petit livre publié à Neuchâtel en 1864, par M. le Dr Guillaume, sous le titre d'*Hygiène scolaire,* et que M. le Dr Coindet, de Genève, appelle *un livre d'or.* A propos de tables et de bancs d'école, M. Guillaume voudrait qu'au lieu de ces longues tables et bancs d'école, où l'on a coutume de réunir 6 à 8 élèves, on fît de petites tables pour deux élèves au plus et à *dossiers,* d'après le système usité dans les écoles des Etats-Unis et dont l'honorable auteur a joint le dessin à son texte.

§ 32. *Exercices gymnastiques.*

La Gymnastique, si négligée autrefois, a aujourd'hui des fanatiques qui voudraient l'étendre au détriment des exercices de l'esprit et des organes eux-mêmes que la Gymnastique a pour but d'assouplir et de fortifier.

La Gymnastique, en dépit de ses détracteurs et de ses partisans ridicules, n'en mérite pas moins une place importante dans l'Education physique, et même, on peut le dire, dans le développement esthétique et moral de la jeunesse.

Au point de vue physique, la Gymnastique développe la force, l'agilité, la vélocité, la résistance et l'adresse. Au point de vue du beau, elle donne aux membres de la souplesse et la grâce, « plus belle encore que la beauté, » comme dit le poète. Moralement, elle excite l'énergie, contribue au courage civil et militaire. Le colonel Amoros, qui a eu le mérite d'introduire cet art ou d'en renouveler la culture en France, dit avec raison : « La Gymnastique embrasse » la pratique des exercices qui tendent à rendre l'homme plus » courageux, plus intrépide, plus intelligent, plus fort, plus adroit, » plus industrieux, plus véloce, plus souple, plus agile et qui le » dispose à résister aux intempéries des saisons, aux variations du » climat, à supporter les privations de la vie, à vaincre les diffi- » cultés, à triompher des dangers et des obstacles, à rendre enfin » des services signalés à l'Etat et à l'humanité.

» La bienfaisance et l'utilité commune sont le but principal de » la Gymnastique ; la santé, le prolongement de la vie, l'améliora- » tion de l'espèce humaine sont ses résultats positifs. »

Le colonel Amoros distingue quatre espèces de Gymnastique ou, si l'on préfère, quatre Gymnastiques spéciales : 1° la Gymnastique civile et industrielle ; 2° la Gymnastique militaire, soit terrestre, soit maritime ; 3° la Gymnastique médicale ; 4° la Gymnastique scénique ou funambulique (des bateleurs, jongleurs, sauteurs de cordes).

Cette dernière, il va sans dire, n'appartient point à l'art gymnastique bien compris dont le but est de se rendre *utile,* et non d'amuser ou d'étonner par des tours de force et des jeux périlleux sans profit pour la société.

L'introduction de la Gymnastique dans les Ecoles primaires est encore aujourd'hui un objet de controverse. Au jugement des uns, les courses, les jeux et les récréations de l'enfance suffisent à son développement physique et constituent une sorte de Gymnastique naturelle. D'autres pensent le contraire et voudraient introduire dès l'Ecole primaire des exercices gradués et les appareils nécessaires à l'enseignement régulier de cette branche. Un obstacle à cette

généralisation de la Gymnastique dans les écoles rurales est la difficulté de trouver des maîtres capables de l'enseigner, à moins que l'instituteur ou l'un des instituteurs ordinaires ne puisse s'en charger à côté de ses leçons d'un autre genre. L'enseignement de la Gymnastique nous paraît surtout utile dans les écoles primaires des villes, où l'enfant n'a pas les mêmes facilités pour prendre ses ébats et développer ses muscles que dans les campagnes.

L'utilité de la Gymnastique pour le sexe féminin a été reconnue en général par tous ceux qui s'occupent d'éducation. Des préventions règnent à cet égard, il est vrai, dans quelques pays contre cet enseignement donné aux jeunes filles. Mais l'introduction de ces exercices tels qu'ils se pratiquent dans les écoles d'Allemagne dissiperait bien vite les préventions et les scrupules que peut faire naître l'idée d'une éducation par trop lacédémonienne de nos sœurs et de nos filles.

(A suivre.) ALEX. DAGUET.

RAPPORTS DE LA RELIGION ET DE LA MORALE.

Question discutée dans la Section d'Education du Congrès de Berne et dans la séance publique du 30 août 1865 (1).

Existe-t-il une Morale universelle indépendante de la Religion? Et si elle existe, quelle est cette morale? Où est-elle?

Au siècle dernier, les Encyclopédistes avaient déjà prétendu la trouver, affirmant qu'elle était commune à tous les hommes sans distinction de croyance. Mais quand il s'est agi de codifier cette morale sans religion, on ne vit surgir que les systèmes déjà connus aux anciens philosophes de la Morale du Plaisir ou de l'Intérêt, c'est-à-dire de l'Egoïsme décoré du nom d'Utilité particulière ou publique, ou bien encore le fameux système de la Force et du Despotisme de l'anglais Hobbes. La doctrine des âmes fortes de l'antiquité vit aussi quelques rares adeptes se draper çà et là dans le manteau de leur stoïque et stérile orgueil.

Kant, le plus grand moraliste des temps modernes, parut tout à coup aux confins des deux siècles et formula la loi du Devoir avec une puissance et une majesté dont nul n'avait approché jusque-là.

(1) L'*Educateur* publie aujourd'hui le discours que M. Daguet a prononcé à Berne à l'ouverture de la discussion de la question dont il avait été nommé rapporteur par le Comité central. Dans notre prochain numéro, nous donnerons un résumé de la discussion qui s'est engagée à ce sujet dans le temple du St-Esprit et qui s'est continuée les jours suivants au sein de la Section d'Education siégeant dans la grande salle du Casino.

Ce philosophe avait pris pour base de son système le PERFECTIONNEMENT. La maxime fondamentale était celle-ci: « Agis de manière à ce que tes actions » puissent servir de norme à la législation universelle. »

Mais ce principe abstrait ne pouvait convenir à l'humanité en général: à peine convient-il à l'infiniment petit nombre de penseurs capables de mesurer et de régler leur vie comme une sorte de pendule philosophique. Aussi, dans son traité de la raison pratique, le sage de Königsberg avait-il eu soin de donner la vérité religieuse, c'est-à-dire la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme pour consécration, pour couronnement et pour correctif à sa doctrine de la Raison pure. Mais ce complément logique et ce couronnement nécessaire et sublime parurent superflus aux Puristes en morale. On appelle ainsi ceux qui soutiennent que la vertu doit être pratiquée pour elle-même, abstraction faite de toute autre sanction que celle de la raison et de la conscience individuelle.

Sans doute cette sanction n'eût pas paru suffisante à J.-J. Rousseau lorsqu'il écrivait: « O Philosophes, vos lois morales sont fort belles; mais montrez » m'en la Sanction. »

La Sanction, répondent les Puristes en morale, il n'en est d'autre que celle que tout homme possède en lui-même. Toute autre Sanction est fausse et indigne de l'être conscient et raisonnable. Vous faut-il absolument une autre Sanction? Elle se trouve dans les suites de la faute. « Tout se réjouit dans » l'homme, la nature et la Société quand la justice est observée. Tout souffre » et se meurt quand on la viole. »

Ces paroles du célèbre auteur de l'Ethique ou de la philosophie des mœurs de l'Avenir (M. Proudhon) sont vraies et belles: elles expriment avec force le caractère de la loi intérieure. Mais est-ce qu'une Sanction en détruit une autre? « La vertu, disait Spinoza, cet autre grand moraliste et philosophe des temps modernes, repose sur l'amour de Dieu et sur sa connaissance. »

Otez à l'être humain l'amour de Dieu, vous lui ôtez ce qui l'attendrit et le sanctifie en même temps. Dieu lui-même d'ailleurs est-il autre chose que l'amour le plus élevé, le plus pur? Et ne dites pas que l'amour divin est une importation étrangère au cœur et à la conscience de l'homme; c'est une loi de son être aussi bien que la Justice, dont quelques-uns d'entre nous voudraient faire la base unique de la Morale. Mais je vois ce que c'est. Vous ne croyez pas que l'homme ait besoin d'un autre appui que lui-même; vous voulez en faire un dieu. Or l'homme a beau être grand et fort, il n'est qu'un homme, c'est-à-dire un être: « *Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,* comme dit le poète. » Non, l'homme n'est pas un dieu; il n'est pas même un ange (1).

O Raison et Conscience, qui parle d'éteindre vos immortelles clartés?

Mais ici encore nous rencontrons des sceptiques et l'un des plus remarquables penseurs de notre patrie. M. Charles Secrétan, que je voudrais voir ici à ma

(1) « Qui veut faire l'ange, fait la bête » dit Pascal.

place défendre avec l'autorité de son raisonnement et la force de son éloquence la cause sacrée de la morale religieuse, M. Secrétan a pu dire dans sa *Recherche sur la Méthode :* « Comme tout ce qui est subjectif, la conscience » n'est immuable que dans son principe; en fait ses jugements varient dans » l'individu; ils se développent et se transforment dans l'histoire. »

Certes, s'il est un précepte incontestable de la morale sociale, c'est celui qui nous fait un devoir de traiter nos semblables en frères. Mais si vous ne fondez ce devoir que sur la similitude de nature, de besoins, d'aspirations, donnerez-vous une idée aussi haute, aussi pure, aussi efficace de la fraternité humaine que si vous la faites découler de l'antique, vénérable et sainte croyance en un Dieu, père commun de tous les hommes? La fraternité humaine n'est-elle pas la fille légitime de la paternité de Dieu?

En définitive, la morale philosophique et sociale comme la morale religieuse, est sortie de ia crêche de Bethléhem. Socrate et Platon l'avaient entrevue, mais entrevue seulement. Car avec leurs maximes sur l'esclavage, sur le pardon des injures, sur la condition de la femme, combien ils étaient loin de la grandeur et de la pureté de l'idée chrétienne! Confucius lui-même, le sage des sages, auquel l'Orient doit d'admirables préceptes sur la piété filiale, le respect dû à la vieillesse et le respect des tombeaux, Confucius lui-même qu'a-t-il fait de la Chine?

Le perfectionnement, nous sommes tous d'accord sur ce point, et non un bonheur égoïste, est le but de l'humanité. Mais le perfectionnement humain, à quelque degré qu'il soit porté, ne se ressent-il pas toujours des défaillances inhérentes à la nature humaine?

Laissez-moi vous citer à ce sujet la pensée d'un des représentants les plus illustres de la philosophie allemande au XIX^e^ siècle, de celui que l'on pourrait nommer le patriarche de la philosophie idéaliste au sein des Alpes helvétiques et qui y a été aussi proclamé le *Premier des Confédérés,* parce que le premier chez nous et en pleine Restauration, il eut la hardiesse d'y formuler à ses risques et périls la théorie d'une démocratie épurée, ennoblie, d'une démocratie chrétienne et divine en quelque sorte. Je veux parler de M. Paul-Ignace-Vital Troxler qui, ici même dans cette ville, il y a trente ans, occupait avec éclat la chaire de philosophie, qui plus que tout autre eût été qualifié pour présider un Congrès social digne de ce nom, mais qui, président invisible, sourit peut-être en ce moment à nos discussions du fond de sa retraite studieuse, de son Tusculum à Aarau, siége et asile de sa glorieuse vieillesse.

Le philosophe Troxler parlant ici même à Berne de ce perfectionnement indéfini rêvé par les sages de son temps : « Qu'est-ce que le perfectionnement » humain, s'écriait-il, comparé à l'idéal éternel? Toute vraie morale ne peut » donc reposer que sur Dieu et la religion de l'Evangile. »

Maintenant convient-il d'exclure de l'école les ministres de cet Evangile sur lequel se base toute notre morale? C'est là la seconde partie de la question posée dans le programme de la seconde Section.

Poser la question comme je le fais c'est la résoudre, et je me crois dispensé de discuter davantage.

Permettez-moi de le dire en terminant. La question de la morale indépendante est une question de philosophie religieuse; elle n'était guère à sa place dans un Congrès des sciences sociales? Un Congrès, on l'a dit, n'est pas un Concile. Mais peut-être la pensée intime des auteurs de la proposition était-elle d'arriver à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Alors, pourquoi ne pas le dire avec franchise? Ils auraient du moins la bonne fortune de pouvoir invoquer en faveur de leur thèse l'autorité d'un nom illustre dans notre Suisse romande, de l'un des hommes religieux les plus marquants des pays protestants de langue française, M. Vinet, qui, au nom des intérêts religieux eux-mêmes, réclamait il y a déjà plus d'un demi-siècle cette séparation.

RÈGLES A SUIVRE DANS L'EXPLICATION DES MORCEAUX ET DES LIVRES DE LECTURE.

Il y a, dans l'explication d'un morceau de lecture, des exagérations à éviter. Quand on explique un morceau, il ne faut faire ni de la grammaire, ni de l'orthographe, ni de la synonymie, ni de l'étymologie, ni de la science, excepté quand cela est nécessaire pour l'intelligence d'un mot, d'une phrase, d'une idée ou du sujet; autrement, on s'expose à noyer l'essentiel dans un chaos d'explications, et l'on manque le but, qui est de donner une idée claire et nette du morceau qu'on lit. Que l'on se contente d'expliquer brièvement les mots et les phrases que l'élève ne comprend pas; de faire remarquer la liaison des idées, les divisions du sujet. De cette manière, l'élève est mis en contact direct avec les idées de l'écrivain, il les suit avec intérêt et apprend la bonne manière de lire avec intelligence et avec fruit. Quand on lit pour soi, on ne fait pas tant de digressions: si un mot vous embarrasse, on en cherche le sens dans le dictionnaire; si une phrase vous paraît obscure, on la relit pour mieux en saisir le sens ou la portée; si une idée, un fait, un personnage vous frappe, on s'arrête pour le considérer un instant, pour l'admirer ou pour le critiquer. Qu'on suive donc la même méthode avec l'enfant. L'explication d'un morceau, comme un discours, doit marcher vers le but, et le but ici, c'est l'intelligence de ce qu'on lit, et non un fatras de choses qui sont souvent comme des brouillards devant le soleil.

Certains maîtres, surtout chez les Allemands, poussent fort loin l'explication de la lecture. Ils épuisent le sens des mots et des phrases; ils s'appesantissent sur les raisons, les intentions, le but de l'auteur; ils décomposent un morceau comme l'on démonte une horloge, pour en considérer attentivement toutes les pièces l'une après l'autre: les idées, les objets, les faits, les personnages; ils font faire autant de tableaux qu'il y a de parties dans le tout, après quoi il

faut recomposer le morceau de différentes manières. Une fois c'est le personnage *a* qui raconte ou décrit, une autre fois c'est le personnage *b* qui se montre sur la scène au premier plan, etc., etc. Je ne parle pas ici de la dictée du morceau, de sa reproduction orale, de sa mémorisation, de son analyse, etc., etc. De tels exercices sont excellents pour former l'intelligence et le langage, mais ce n'est plus de la lecture, c'est de la langue. Ceci m'amène à dire

Un mot sur l'organisation d'un cours de langue maternelle.

Dans le plan d'études pour les écoles primaires françaises du canton de Berne, le livre de lecture joue un grand rôle. La plupart des exercices mentionnés ci-dessus y sont énumérés avec d'autres encore. Et à côté de ce livre on trouve un *Manuel d'intuition, Noël et Chapsal,* avec les *Exercices* grammaticaux de Seuret et le cours de rédaction (un résumé) de *Guérard.* J'aimerais à savoir comment les instituteurs s'en tirent dans la pratique; à en juger de loin, ce plan me paraît bien compliqué et bien chargé. Il me semble aussi que l'on y a cousu une pièce de drap neuf à un vieil habit. La pièce de drap neuf, ce sont les exercices d'intuition et le livre de lecture avec tous les exercices qu'il réclame. Le vieil habit (je dis *vieux* et non pas *usé,* il ne faut pas se méprendre sur ma pensée), c'est le système Noël et Chapsal complété par les Exercices de MM. Faivre et Seuret et le cours de rédaction de Guérard. Dans le premier plan allemand, dont le plan français est une imitation, il y a une idée fondamentale qui fait défaut au plan français: c'est celle de faire du livre de lecture (méthode Jacottot modifiée) l'ouvrage fondamental de tout l'enseignement de la langue, y compris la composition et la grammaire. M. Morf, ancien directeur de l'école normale de Münchenbuchsée, était le représentant et le propagateur de cette idée dans notre canton, et son enseignement, tout le monde en convenait, était supérieur. Mais, depuis son départ, il y a eu réaction chez nous, et le nouveau plan de 1863 renferme un système mixte, comme celui du Jura bernois. Le livre de lecture est maintenu en principe, comme base de l'enseignement de la langue, mais il est beaucoup moins étudié, et à côté la grammaire et la composition ont pris une place indépendante beaucoup plus considérable. Le système Morf, avec des exercices d'intuition pour les trois premières années (d'après le nouveau plan, ces exercices devront être intercalés dans le livre de lecture), le livre de lecture comme base de l'enseignement de la langue, et une petite grammaire rattachée au livre de lecture, pour les dernières années, cela forme un système simple, complet et bien coordonné. Je ne dis pas ceci pour préconiser le système Morf, plus difficile, je crois, à appliquer au français qu'à l'allemand, mais simplement pour le caractériser et relever son mérite pédagogique comme système logique. On peut en avoir un autre: le Père Girard, Michel et Rapet, Larousse, Noël et Chapsal avec leurs exercices ou ceux de Faivre et Seuret et un cours de rédaction; mais dans ce cas, il faut, me semble-t-il, se contenter d'un seul système, et ne pas faire du livre de lecture un second enseignement de la langue: on ne doit pas, dit un proverbe,

chasser deux lièvres à la fois. Evitons la confusion dans les méthodes, si nous ne voulons pas faire de l'enseignement un chaos. L'école primaire a besoin d'un système simple et logique. On s'occupe dans ce moment d'un plan d'études pour les écoles primaires vaudoises. Espérons qu'il sera simple et pratique, surtout point despotique. La liberté est aussi salutaire à l'école.

J. Paroz.

De la loi d'Argovie sur l'Instruction publique.

Dans notre dernier numéro nous nous sommes borné à donner une analyse de la loi argovienne sans y joindre aucun commentaire.

Qu'on nous permette aujourd'hui de revenir sur cette œuvre importante de législation scolaire et d'en dire notre pensée avec équité et franchise. La loi d'Argovie est évidemment un progrès pour ce canton et même, sous plus d'un rapport, sur d'autres cantons confédérés. La pension, par exemple, est une institution digne d'éloges. Mais cette disposition se trouve fortement compromise par la résistance qu'elle éprouve de la part de gens qui s'intitulent *démocrates*. Une assemblée populaire a même été réunie à ce sujet à Seengen. Mais honneur à M. le conseiller d'Etat Welti, Directeur de l'Instruction publique d'Argovie et principal auteur de la loi! Il a vigoureusement soutenu l'assaut des adversaires.

Nous sommes loin, au reste, d'admirer en tout point la loi argovienne. Les avantages accordés aux instituteurs ne nous paraissent pas suffisants pour justifier les dispositions sévères auxquels ils sont soumis et surtout une réélection périodique. Nous combattons cette réélection comme offrant trop de facilité à l'intrigue et comme une épée de Damoclès perpétuellement levée sur la tête du pauvre régent dans nos mouvantes démocraties communales. Il n'y manque plus que la mise au concours de toutes les places, toutes les fois qu'il y a une réorganisation scolaire en jeu, pour achever de transformer le malheureux instituteur en un souffre-douleur communal et cantonal, et tout cela toujours sous couleur de progrès et d'amélioration.

A. D.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

MÉTHODE DE CALCUL PRATIQUE

(Methodisch-praktisches Rechenbuch, mit mehr als 6000 Uebungsaufgaben.)

Un volume de 565 pages, par Jacob Egger, inspecteur d'école dans le Seeland. Troisième édition. Berne, 1865. Imprimerie Wyss. Prix broché 4 fr.

Ceux de nos collègues qui lisent l'allemand me sauront peut-être gré d'attirer

leur attention sur un livre d'arithmétique théorique et pratique, rédigé d'après la méthode rationnelle progressive de Pestalozzi. Quatorze années d'expérience dans une école allemande m'ont démontré la supériorité de cette méthode sur les méthodes françaises. On rendrait un bon service aux instituteurs et aux écoles, si l'on traduisait, avec quelques modifications peut-être, le livre de M. *Egger*, au moins les 6 premiers chapitres qui traitent des nombres entiers, complexes, fractionnaires et décimaux, ainsi que les problèmes sur les quatre opérations fondamentales (1er chapitre de la seconde partie), avec nombres entiers et fractionnaires; car c'est dans la manière de traiter les éléments que les français sont surtout en retard. Beaucoup d'instituteurs trouveraient dans Egger la voie et les procédés qu'ils cherchent depuis longtemps; car dans aucune branche, à mon avis, les allemands n'ont aussi bien rencontré la méthode rationnelle que dans les éléments de l'arithmétique, et nul ne les a mieux traités que M. Egger.

J. Paroz.

PETIT VOCABULAIRE FRANÇAIS-ALLEMAND
à l'usage des commençants, ou recueil des mots et des locutions les plus nécessaires dans la conversation.

Par L. Grangier, Professeur au Collége St-Michel, à Fribourg. — Chez Clerc.

Cet opuscule de 92 pages en est à sa 2e édition et peut être très utile pour l'enseignement élémentaire de l'allemand aux français. Dans cette seconde édition le vocabulaire proprement dit est précédé d'un tableau des déclinaisons et des conjugaisons allemandes.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

Réunion générale des instituteurs suisses à Soleure, les 2 et 3 octobre 1865. — Les instituteurs suisses ont eu leur 6e réunion générale à Soleure, les 2 et 3 courant, au nombre d'environ 400. La première séance a eu lieu le 2, à 10 heures du matin, dans l'église dite des Professeurs. Elle a été ouverte par un chant patriotique et par un excellent discours de M. Fiala, directeur de l'école normale de Soleure. On était heureux d'entendre un ecclésiastique catholique dire qu'on pouvait se tendre une main fraternelle, tout en demeurant fidèle aux convictions religieuses que l'on croyait être selon la vérité. Puis est venu une discussion intéressante sur les qualités et l'emploi du livre de lecture. Deux tendances se sont manifestées sur ce terrain: l'une (M. Fiala) pense que l'on doit essentiellement avoir en vue la culture *formelle* (bonne lecture, orthographe, style); l'autre (M. Rüeg) met une grande importance à la culture *réale* (connaissance des choses sensibles, des faits historiques).

A midi, la grande assemblée s'est dissoute et s'est rendue dans les locaux destinés aux conférences particulières. Ici l'on a parlé:

1° De la fondation d'une école normale pour des instituteurs secondaires;

2° De l'organisation des écoles industrielles;

3° De la fondation d'une école agricole fédérale supérieure;

4° Du perfectionnement des établissements pour enfants vicieux;

5° De la gymnastique;

6° De la question de savoir si les pensionnats de la Suisse française répondent aux besoins des parents allemands qui y envoient leurs enfants, ou si l'on doit leur préférer les écoles publiques.

Nous ne pouvons pas entrer dans des détails sur le résultat de ces diverses conférences, mais nous publierons *in extenso* le rapport sur la dernière, destinée essentiellement aux instituteurs de langue française.

La séance générale du 3 a été consacrée à l'audition des rapports sur le résultat des conférences de la veille et à l'examen des dispositions législatives des divers cantons sur l'âge d'entrée à l'école, le temps consacré aux leçons et l'âge de sortie. La Suisse présente sous ce rapport les différences les plus variées. La durée totale de la fréquentation pour un enfant varie entre 3,000 et 8,000 heures de leçons, sans soustraction des absences!

Un docteur de Zurich a parlé des dossiers pour bancs d'école. Les docteurs ont maille à partir avec ce thème épineux.

Ajoutons encore qu'à l'occasion de la fête des instituteurs, le Comité soleurois, avec le concours de quelques libraires et autres personnes, avait réuni une brillante exposition d'objets scolaires.

L'esprit qui a régné dans les délibérations a été celui d'une bienveillance réciproque. Soleure semblait avoir communiqué à ses hôtes la cordiale simplicité qui la caractérise et que personnifie d'une façon si aimable M. le landammann Vigier qui présidait la fête.

Deux banquets, au prix de 2 fr. la carte, ont été offerts le lundi et le mardi, aux instituteurs, dans le manége, vrais banquets de régents, avec soupe, légumes, bouilli et rôti, pain et piquette à discrétion, le tout offert cordialement entre des pots de fleurs, et assaisonné de musique, de toasts, de chants et de gaies conversations, joyeux mélange de petits régents, de magistrats, de professeurs, de directeurs d'établissements, d'ecclésiastiques catholiques et protestants. Les instituteurs français étaient en petit nombre, mais unis comme les cinq doigts de la main, et semés au haut d'une table comme la phalange macédonienne. Ils ont bravement mêlé leurs voix aux sons gutturaux de leurs confrères. M. Berstecker, de Bienne, a porté un toast à la ville de Soleure; M. Daguet, à la Suisse allemande; M. Biolley, de Neuchâtel, à la vraie éducation.

Les instituteurs suisses n'oublieront pas la cordiale réception que leur a faite la ville de Soleure, et l'on peut espérer que la plupart sont retournés dans leurs foyers, le cœur déchargé de quelque étroitesse et prévention, élargi

et reconforté par la fraternité. La prochaine réunion aura lieu à Saint-Gall, dans deux ans.

J. Paroz.

Berne. — Dans la session annuelle de la Société d'Utilité publique, à Bienne, le vœu de la création d'une Ecole supérieure pour la Suisse romande a trouvé des partisans et des contradicteurs. M. Cherbuliez, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich et l'un des vétérans de la science et de l'enseignement universitaire, a exprimé le regret qu'il n'y eût que deux chaires occupées par des Suisses de langue française dans cette Ecole fédérale.

Zurich. — Le Synode scolaire a tenu une séance composée de 100 membres, à Bülach. On y a reconnu la nécessité d'une plus forte culture pour l'instituteur. A ce sujet on a abordé aussi la question des internats pour les Ecoles normales et, en particulier, pour Zurich. Un ou deux des orateurs, M. Sieber, d'Uster, entr'autres, estime que les internats ont fait leur temps. MM. le conseiller d'Education Suter et Eberhard, de Zurich, sont d'un avis opposé. « Il est sorti des internats plus d'un grand homme, témoin Lessing, Klopstock, Gellert, Schiller. Preuve que cette Education laisse à l'esprit son indépendance et est tout aussi favorable qu'une autre à la haute culture de l'esprit. » M. Fries, directeur de l'Ecole normale, cite le jugement d'un pédagogue éminent de l'Allemagne, M. Charles Schmid, aux yeux duquel l'Ecole normale de Zurich paraît réaliser l'idéal d'un bon séminaire de régents.

Appenzell (Rhodes extérieures). — Le bel et solide édifice consacré à la nouvelle école cantonale a été solennellement inauguré le 31 août. Vers midi, un cortége nombreux se rendit de l'hôtel-de-ville au bâtiment de l'école cantonale et passa sous plusieurs arcs de triomphe ornés d'inscriptions. Devant l'édifice le cortége fut salué par les Sociétés de musique et de chant de Trogen. M. Bion était l'orateur désigné pour remettre le bâtiment au nom de la commune de Trogen entre les mains de l'Etat. Dans le discours chaleureux qu'il a prononcé à cette occasion, M. Bion a exprimé le désir que le nouvel établissement serve non seulement à l'instruction, mais à l'éducation de la jeunesse. M. le landammann Roth remercia au nom de l'Etat la commune de Trogen.

Grisons. — L'Ecole cantonale établie à Coire compte, cette année, 295 élèves dont 47 catholiques seulement.

Tessin. — L'*Educateur* de ce canton publie la mise au concours de 38 postes d'instituteurs primaires dont 22 dans des écoles où les leçons ne se donnent que pendant six mois. Le traitement affecté à ces postes varie de 200 à 800 fr.

Schwytz. — Un spectacle émouvant a été donné, le 23 août dernier, dans le bourg d'Arth. C'était celui de l'entrée solennelle et en quelque sorte triomphale de deux frères ressortissants de cette localité qui l'avaient quittée, pauvres et orphelins il y a 40 ans, et qui y rentraient revêtus tous deux des insignes de la prélature, l'un comme abbé du couvent d'Engelberg, dans l'Underwald, l'autre comme prévôt de la collégiale de St-Léger, à Lucerne. Ces

deux hommes dont l'élévation est due uniquement à leur mérite, portent un nom honorablement connu dans le monde religieux. Le premier c'est l'abbé Placide et le second le prévôt Antoine Tanner, dont nous avons parlé précédemment comme ayant succédé au savant prévôt et professeur Leu, le chef du clergé libéral lucernois.

France. — La Société d'Education de Lyon destine, pour 1866, un prix de 300 fr. au meilleur mémoire inédit, *en français ou en langue étrangère,* sur ce sujet : « Quels sont les meilleurs moyens d'assurer de bons professeurs et de bons maîtres d'études soit à l'enseignement public, soit à l'enseignement libre? » Les mémoires devront être adressés cachetés, avant le 15 décembre prochain, à M. Palud, libraire, rue Mercerie 15. Ils porteront en tête une épigraphe qui sera répétée sous un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

M. Jules Simon, l'éloquent auteur de l'*Ecole,* du *Devoir* et de tant d'autres ouvrages remarquables, dit dans le premier de ces ouvrages : « Nous avons » encore 10,000 communes qui n'ont pas de maison d'école, et 1,018 qui n'ont » ni écoles de garçons, ni écoles de filles, ni écoles publiques ou privées. » Il ajoute: « Nous avons 6,200 instituteurs en titre et 2,120 adjoints qui n'ont pas » 600 fr. de traitement; 11,000 qui ont de 6 à 700 fr.; 4,756 instituteurs qui » ont en tout de 3 à 400 fr. Sur 4,200,000 enfants 600,000 ne paraissent pas » du tout à l'école et la moitié de ceux qui sont inscrits ne figurent que pour » la forme sur les registres scolaires. »

Grand-Duché de Bade. — Peuplé de 1,357,200 habitants, le grand-duché possède : 5 gymnases, 7 lycées, 28 écoles bourgeoises ou moyennes, 34 écoles d'arts et métiers et 2157 écoles primaires. L'instruction primaire est obligatoire depuis 1834. L'enseignement se divise en branches obligatoires et facultatives. Les branches obligatoires comprennent : la religion, l'allemand, l'écriture, le calcul et le chant. Les matières facultatives sont : la géographie, l'histoire, la géométrie, le dessin, les notions élémentaires d'histoire naturelle, les principes de la physique, de la chimie, de l'économie sociale, et dans les écoles du sexe: les travaux d'aiguille. Une réorganisation des écoles vient d'avoir lieu dans cet Etat.

Wurtemberg. — Le Wurtemberg, peuplé de 1,822,926 habitants, possède 79 gymnases, 8 écoles réales de premier ordre, 46 écoles réales de second ordre, 60 écoles latines ou progymnases et 2,337 écoles primaires. L'instruction primaire y est obligatoire depuis 1810.

Chaque instituteur n'a que 30 heures de classe par semaine. S'il dépasse ce chiffre, à la demande des familles, il a droit à une augmentation du traitement proportionnel. Le traitement minimum varie entre 800 et 860 fr. suivant le nombre des élèves, non compris le logement gratuit et les rétributions scolaires.

Il existe une caisse de retraite pour les instituteurs et une caisse de secours pour leurs veuves et leurs orphelins. — Les écoles du dimanche pour les jeunes de 15 à 18 ans sont obligatoires comme les écoles primaires.

La nouvelle loi de Wurtemberg, bien différente de celle du Grand-Duché de Bade, son voisin, conserve à l'école sa position dépendante de l'Eglise. Le curé est de droit inspecteur local de l'école, quelques membres laïques sont appelés à faire partie des commissions composées en majeure partie d'ecclésiastiques.

Mais dans beaucoup de préfectures, ces membres laïques n'ont pas pu être nommés, faute d'électeurs présents. La *Gazette suisse des Ecoles* en conclut qu'un parti aussi fort chez les protestants que chez les catholiques, veut entièrement soustraire l'école à l'action de l'Etat et des communes, puis le remettre purement et simplement au clergé!

Il est cependant à remarquer que la nouvelle loi accorde voix au chapitre à l'instituteur toutes les fois qu'il n'est pas question de sa personne, et que cette même loi a tellement amélioré la position des instituteurs wurtembergeois qu'ils sont à l'heure qu'il est (c'est la même gazette qui en fait l'observation) les mieux payés de toute l'Allemagne. Ainsi, outre un logement propre à recevoir une famille ou une indemnité suffisante pour payer un loyer convenable, chaque instituteur reçoit au *minimum* 400 florins. Des pensions sont accordées aux instituteurs en retraite.

POÉSIE.

CHANT DE MÈRE.

Dans les bras de ta mère
Sommeille, mon enfant,
Clos ta rose paupière
Comme un bouton naissant;
La fleur ainsi sommeille
Sur les flots des lacs bleus,
Ainsi s'endort l'abeille
Au sein du lis neigeux.

O doux rêve de mère!...
Si je pouvais toujours
Bercer ta tête chère
Jusqu'à tes derniers jours,
A Dieu j'irais te rendre
Comme je t'ai reçu,
Aussi pur, aussi tendre,
Que lorsqu'il t'a conçu.

La vie aurait des charmes
Pour tes regards furtifs,
Et glissant sans alarmes
Au milieu des récifs,
Abrité sous mon aile
Tu parviendrais au port,
Ainsi qu'une nacelle
Quand la tempête dort.

Dans les bras de ta mère
Sommeille, mon enfant;
L'enfance est passagère,
Sommeille doucement!
Cause avec le bon ange
Qui bénit ton sommeil,
Et dis-lui qu'il t'arrange
Un petit trône au Ciel!

VICTOR TISSOT.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

CH. MARCHAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.